



Régie Intermunicipale de Protection
Contre l'incendie de Roxton Falls

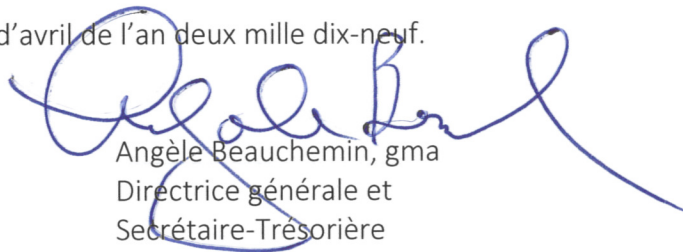
AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

RÈGLEMENT NUMÉRO 11-2019

Imposant un mode de tarification lors d'une intervention destinée à prévenir
ou combattre l'incendie de certains véhicules

VEUILLEZ PRENDRE AVIS que lors de la session régulière du conseil d'administration tenue le 16 avril 2019, les membres du conseil d'administration ont adopté le Règlement #11-2019 Imposant un mode de tarification lors d'une intervention destinée à prévenir ou combattre l'incendie de certains véhicules. Toute personne intéressée à prendre connaissance dudit règlement peut le faire en s'adressant au bureau municipal, au 26, rue du Marché à Roxton Falls, aux heures régulières d'ouverture du bureau municipal.

DONNÉ à Roxton Falls ce 24^e jour du mois d'avril de l'an deux mille dix-neuf.



Angèle Beauchemin, gma
Directrice générale et
Secrétaire-Trésorière

